REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026093-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-093

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire**.

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : RH – Création d'un emploi permanent à temps complet

M. Le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 313-1 et suivants du Code général de la fonction publique ;
Vu le budget de la collectivité ;
Considérant la nécessité de renforcer les services techniques de la collectivité afin d'assurer le suivi, la coordination et la réalisation des missions relevant des services techniques,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE CRÉER** à compter du 04 novembre 2026 un emploi permanent de technicien ou agent de maitrise à temps complet :

* cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire selon le grade de recrutement, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de catégorie B ou du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux de catégorie C.

* en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

* la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026093-DE

* les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à pourvoir ce poste conformément à la réglementation.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération votée à 17 pour, 2 abstentions (MM. Christian SERVAGE et Francis MARCHAL) et 4 contre (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM. Alexis VIDONNE et Jean-Luc ARCADE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE.

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)